

## ASSURANCES

# Dites oui, assurément



### CÉRÉMONIE Des contrats pour le jour J.

« LE TOIT DE la salle de réception pour faire la fête qui s'effondre la veille de la cérémonie ; le promis qui est hospitalisé à la suite d'un accident... » La **Cameic** vous suggère de ne pas ajouter un désastre financier à votre dépit.

Comment ? Tout simplement en souscrivant leur contrat d'assurance annulation de mariage ! Vu les sommes importantes engagées dans la préparation d'un mariage, ces assureurs proposent le remboursement des frais engagés en cas d'ajournement, de report ou d'annulation de la cérémonie, dans la limite d'un plafond préalablement défini. Pour les petits budgets, inférieurs à 4.500 euros, la Cameic a

conçu un produit, Imene, à prime unique de 45 euros. Tous les autres contrats voient leurs primes fixées en fonction du montant du budget. Pour un budget de 15.000 euros, comptez 238 euros avec Arias de la Cameic.

Sont généralement couverts les frais de location de salle, de traiteur, de location de matériel, de voiture, de photographes, etc., mais aussi la détérioration de la robe de mariée ou la perte des alliances. Les événements ouvrant droit à la garantie sont le décès d'une des personnes essentielles au mariage, un accident, une maladie, de même que la carence d'un des prestataires. En revanche, le « non » de l'un des futurs n'est pas assuré...